



Compte-rendu de la rencontre sur la justice climatique et sociale : focus sur la précarité avec ATD Quart Monde (14.03)

Suite à la présentation d'ATD Quart Monde, les deux intervenant-e-s, Elena et Solal, ont posé différentes questions aux participants :

1. Qu'est-ce que c'est la pauvreté ? Une personne pauvre ? Quelles sont les différentes formes de pauvreté ?

La définition de la pauvreté est subjective et non fixe. Joseph Wresinski la définit comme « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.* »

Voici quelques dimensions cachées de la pauvreté :

- Dépossession du pouvoir d'agir (cœur)
 - Souffrance dans le corps, l'esprit et le cœur (santé) (cœur)
 - Combat et résistance (cœur)
 - Manque de travail décent (privation)
 - Revenu insuffisant et précaire (privation)
 - Privations matérielles et sociales (privation)
 - Maltraitance sociale (dynamique relationnelle)
 - Maltraitance institutionnelle (dynamique relationnelle)
 - Contribution non reconnues (dynamique relationnelle)
- ➔ La pauvreté est donc multi-dimensionnelle

Voici quelques facteurs qui peuvent influencer les conditions de pauvreté : Identité, Lieu d'habitation ou d'origine, Temps et durée, croyances culturelles, environnement et politique environnementale

En 2021, 95,4 millions de personnes étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE.

En 2021, **12,7% de la population en Belgique** était considérée comme à risque de pauvreté monétaire. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.293 euros par mois pour une personne isolée.

Risque de pauvreté en Belgique : Bruxelles- Capitale : **24.90 %**, Wallonie : Environ 18 % et Flandre : 13 %.

2. Quel est le lien entre la pauvreté et le changement climatique d'après vous ? Est ce qu'il y a un lien ? Quelles sont les idées reçues sur la pauvreté présentes dans notre société ?

Quelques notions à aborder :

- **Le changement climatique** : variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Lutter contre les conséquences du changement climatique. La cause principale est l'activité humaine (combustion fossiles).
- **La biodiversité**, tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions.

Lien entre pauvreté et changements climatiques:

- **Santé** (éducation, accès aux soins → chers, santé mentale et physique). La santé est liée à l'alimentation, environnement, mobilité, logement, énergie → **la santé est un thème transversal.**
 - **Logements** (manque d'isolation peut provoquer des problèmes de santé / besoin de rénovation, inondations là où des personnes pauvres habitent, personnes qui sont dans la rue n'ont pas droit au logement, discrimination dans l'accès au logement, manque de logements sociaux). → **Vivre dans des quartiers pauvres** (moins chers / loin, pollution de l'air et sonore, pas d'espaces verts, logements, pas d'espaces verts, pollution sonore, logements insalubres ...)
 - **Energie** (pas d'isolation des maisons → augmentation des coûts de l'énergie / pas de prise en tant que locataire → Conséquence, il faut faire des choix (se chauffer / ne pas se chauffer).
 - **Mobilité** (manque de transports en commun dans certaines zones urbaines et en milieu rural → obligation d'avoir un moyen de transport → cher, polluant pour accéder au travail, à l'éducation.
 - **Emploi** (des emplois dangereux ou pénibles, à l'extérieur → santé (pollution, canicule et/ou froid), le travail des agriculteurs, pertes de production à cause des intempéries... → changement vers les emplois verts, accès à la formation)
 - **Alimentation** (non accès aux produits de qualité, la nourriture qui est mauvaise pour la santé est moins chère que la bonne nourriture, le changement climatique réduit la production des petits producteurs → Augmentation des prix de vente et forte concurrence de la grande distribution). L'élevage de bétail représente 14,5% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.
- **Effet Mathieu** : *tire son nom d'un passage de l'Évangile selon saint Matthieu, selon lequel "on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a."* Cela se traduit par le fait qu'on ne prête qu'aux riches, par conséquent, les plus riches deviennent plus riches et les plus pauvres, plus pauvres. Dans le cas des politiques environnementales prises, c'est le phénomène par lequel **les mesures et les**

aides financières environnementales sont uniquement accessibles aux personnes riches et excluent les personnes pauvres.

Ex : voitures polluantes interdites à Bruxelles, les panneaux solaires, les voitures et vélos électriques, isolation des maisons (uniquement pour les propriétaires), chaudières qui consomment moins, etc.

➔ Il faut mettre en place des mesures accessibles à tout le monde.

Les participant·e·s ont souligné le paradoxe entre les mesures politiques adressées à la population qui sont égales pour tout le monde VS la pollution créée qui n'est pas produite de la même manière par tous.

Une autre difficulté est de **montrer l'impact des enjeux globaux** (par exemple, limiter la hausse des températures) **sur le quotidien de chacun.**

Il faut montrer aux personnes en situation de pauvreté que le fait de consommer moins, c'est aussi agir pour l'environnement, même si ce n'est pas pour cette raison qu'ils le font. Il ne faut pas parler d'environnement mais de logement ou d'alimentation par exemple, pour montrer comment agir à son échelle.

La justice climatique n'est pas une responsabilité individuelle, cela doit être réfléchi à une échelle globale et avec les industries. Néanmoins des moyens peuvent être pris individuellement pour contribuer à la justice climatique. La justice climatique et sociale, c'est faire en sorte que les effets des changements climatiques atteignent équitablement la population et arriver à ce que chacun et chacune puisse vivre dignement.

➔ **Education et accès à l'information**

Le manque d'informations, de connaissances et d'accès à celles-ci empêchent une partie de la population d'agir en faveur du climat.

- Besoin d'une information accessible à tous et de qualité; c'est aussi le rôle de l'école.
- C'est aussi un enjeu à travers les élections et le vote.

4. Des chiffres au niveau international

- Les populations les plus pauvres sont les premières touchées par le changement climatique: en Europe (vivent dans les lieux inondables, dans les lieux les plus pollués, dans les lieux les moins bien isolés, etc.) dans les pays du Sud (petit·e·s agriculteurs et agricultrices, vivent dans les lieux les plus inondables, les plus prompts à la sécheresse, etc.)
- Les 10% des ménages les plus riches représentent 50% (45%) des émissions totales de gaz à effet de serre selon le GIEC.
- Les 1% les plus riches émettent 2X plus de CO2 que la moitié plus pauvre de la planète.
- Les 50% les plus pauvres représentent 12% des émissions totales de gaz à effet de serre.

Comment ça se passe au niveau des instances internationales ?

- **ODD** dont le 1^{er} est la réduction de la pauvreté.
- **Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique CCNUCC (1993)** pour lutter contre "l'interférence humaine dangereuse avec le système climatique". L'objectif est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du système climatique.
- **Protocole de Kyoto (1997)**: Première mise en œuvre de mesures dans le cadre de la CCNUCC. Il a été remplacé par l'Accord de Paris.
- **Accord de Paris (2015)**: Traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 degrés, de préférence à 1,5 degré, par rapport à l'ère préindustrielle. Il y a des mentions de la pauvreté dans cet accord, un lien entre la pauvreté et le changement climatique.
- **Conférence des parties (COP)** : Processus décisionnel suprême de la Convention. Tous les États, en tant que Parties à la Convention, sont représentés à la COP, au cours de laquelle ils examinent la mise en œuvre de la Convention et de tout autre instrument juridique que la COP adopte. Ils prennent les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention.
- **GIEC**: Groupe d'expert·e·s intergouvernemental sur l'évolution du climat qui publie le résultat de leurs recherches sous forme de rapports. Il y a un chapitre entier dans le dernier rapport sur la pauvreté : « Pour lutter contre le changement climatique, il faut éradiquer la misère ».

Au niveau de l'Europe:

- **Green Deal**: Ensemble de mesures politiques qui vise à mettre l'UE sur le chemin de la transition verte, à travers la neutralité carbone d'ici 2050. Il est composé de la **European Climate Law** (inscrit dans la loi pour la neutralité carbone) et la **European Climate Pact** (engager les citoyen·ne·s et la société dans l'action climatique). Il y a également la **stratégie d'adaptation de l'UE** (adaptation intelligente, rapide, systématique, améliorer l'action internationale pour assurer une résilience climatique).
- **Fit for 55**: Ensemble de mesures qui ont pour objectif de traduire les ambitions du Green Deal en loi, c'est-à-dire de réduire les émissions de CO2 de 55% d'ici 2030 comparé à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ces objectifs sont juridiquement contraignants. Ce paquet est un ensemble de propositions qui ont pour but de réviser la législation sur le climat, l'énergie, les transports, etc.
- **Fond Social Climat**: Améliorer les transports et l'isolation (Emission trading system 2).

La rencontre s'est clôturée sur les autres pistes de solution à mettre en place avant de prendre en compte les personnes les plus pauvres dans la transition écologique. **Aller vers une société plus solidaire** (accessibilité, convivialité, liens sociaux) afin de créer des synergies et se mobiliser ensemble, créer un rapport de force, **penser la lutte contre le changement climatique avec tout le monde.**

ATD Quart Monde ajoute qu'ils font partie du [Service de lutte contre la pauvreté](#), qui vise à évaluer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes qui vivent dans des conditions socio-économiques défavorables. Il rassemble tous les acteurs qui travaillent avec et/ou représentent ces personnes.